

## Skyguide

Internet : [www.skyguide.ch](http://www.skyguide.ch)

Siège : Genève

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 99,94 %

**Conseil d'administration** : Walter T. Vogel (président), Aldo C. Schellenberg, Doris Barnert, Anne Bobillier, Andreas Schmid, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

**CEO** : Alex Bristol

**Organe de révision ext.** : PricewaterhouseCoopers, Pully

### Brève appréciation des résultats 2021

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes. Entre-temps, la pandémie de coronavirus a pratiquement mis à plat le trafic aérien international. Malgré une certaine reprise durant l'exercice 2021, les répercussions notamment financières de la pandémie sur Skyguide sont restées considérables. Néanmoins, le Conseil fédéral est d'avis que Skyguide a *globalement réalisé* ses objectifs stratégiques en 2021.

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public. La sécurité du trafic aérien civil a été garantie en tout temps. Les retards ont atteint un niveau historiquement bas. Les exigences de la convention de prestations conclue avec les Forces aériennes ont été remplies. Le service de police aérienne 24h/24h a pu être assuré.

À la suite de la pandémie de coronavirus, Skyguide a enregistré une perte d'environ 120 millions de francs. Cela s'explique par le fait que Skyguide n'a pas pu réduire les coûts dans la même mesure que le chiffre d'affaires a reculé. Toutefois, grâce à la reprise sensible du trafic aérien, le résultat financier est moins grave que celui de l'année précédente.

Le droit européen prévoit un mécanisme de compensation selon lequel les écarts non planifiés du volume de trafic peuvent être imputés en partie aux compagnies aériennes les années suivantes grâce à une augmentation des redevances. Cette réglementation ne s'applique pas encore pour l'exercice 2021, car les modalités d'application concrètes restent à définir. Pour cette raison, et étant donné que la Confédération est légalement tenue de doter Skyguide de fonds propres suffisants, le Conseil fédéral a décidé de soutenir Skyguide au moyen d'un prêt de 250 millions de francs. Afin de réduire le risque de perte de capital, Skyguide a restructuré ses fonds propres et pris de mesures d'économie.

En vue des conséquences à long terme de la pandémie, Skyguide doit encore multiplier ses efforts afin d'améliorer l'efficacité des coûts sans compromettre la sécurité du trafic aérien. Cela ne sera pas possible sans la contribution des collaborateurs, étant donné que les frais de personnel représentent environ 70 % des coûts totaux de l'entreprise. Skyguide doit mettre au point des solutions durables et équilibrées en concertation avec les partenaires sociaux.

Chiffres-clés	2021	2020
---------------	------	------

#### Finances<sup>1)</sup> et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>348,9</b>	280,4
Résultat net (mio CHF)	<b>-119,7</b>	-164,6
Total du bilan (mio CHF)	<b>559,3</b>	653,9
Réserves gén. + autres (mio CHF)	<b>273,6</b>	175,5
Ratio de fonds propres (%)	<b>33,3</b>	46,9
Effectif (nombre d'ETP)	<b>1 360</b>	1 364

#### Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombres de vols contrôlés (milliers)	<b>690</b>	532
Ponctualité (% des vols)	<b>99,2</b>	99,0
Ø retard par vol <sup>2)</sup> (secondes)		
Survol	<b>3,2</b>	2,1
Approche Zurich	<b>1,4</b>	0,7
Approche Genève	<b>3,0</b>	2,8
Mouvement aériens militaires	<b>89°491</b>	91°803
Ø redevances de route (EUR)	<b>91</b>	92,7
Taux de couverture technique CP %	<b>113,6<sup>3)</sup></b>	107,1
Taux de couverture économique CP %	<b>n/a</b>	n/a

#### Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio. CHF) <sup>4)</sup>	<b>52,3</b>	27,8
Redevances (mio. CHF) <sup>5)</sup>	<b>266,2</b>	229,3

<sup>1)</sup> Selon les comptes consolidés

<sup>2)</sup> Retard provoqué par Skyguide par survol/mouvement d'aéroport

<sup>3)</sup> Valeur provisoire, selon art. 44 OPP 2

<sup>4)</sup> Pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers et pour les vols exemptés de redevance, selon les comptes de la Confédération

<sup>5)</sup> Redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

## **A. Réalisation des objectifs en 2021\***

### **1. Orientation stratégique**

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public.

*Normes de sécurité élevées ; culture de la sécurité très développée*

La sécurité du trafic aérien civil a été garantie en tout temps. Le nombre de cas enregistrés de non-respect des distances minimales prescrites a légèrement augmenté, mais reste inférieur à la moyenne des cinq dernières années. L'OFAC a confirmé le haut niveau de Skyguide en matière de culture de la sécurité selon les critères de l'AESA.

*Contribution à un trafic aérien efficace et ponctuel*

En raison de la faiblesse du trafic, très peu de retards ont été enregistrés. Sur les aéroports nationaux, le coût moyen d'un vol était de 202 francs pour les survols et 784 francs pour les approches et les départs. Cela représente environ le double des moyennes enregistrées avant la pandémie (107 CHF pour les survols et 335 CHF pour les approches et les départs en 2019).

*Exploitation 24h/24 stable du service de police aérienne*

Skyguide a rempli toutes les exigences de la convention de prestations avec les Forces aériennes. La disponibilité opérationnelle exigée par les Forces aériennes et le service de police aérienne 24h/24 (« LP24 ») ont été assurés.

*Préparation tournée vers l'avenir du changement structurel à venir, mais accent mis des projets prioritaires*

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE « Single European Sky », en vue d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. Elle a mis l'accent sur deux de ses projets innovants qui présentent des avantages directs pour l'aviation suisse : le « Virtual Center Switzerland » (mise en réseau des centres de contrôle de Genève et de Dübendorf) et le « U-Space » (enregistrement et contrôle des drones).

### **2. Objectifs financiers**

*Perte d'exploitation encore élevée*

En vertu de la loi sur l'aviation, Skyguide est une société anonyme sans but lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat équilibré. En raison de la pandémie, le trafic dans l'espace aérien contrôlé par Skyguide n'a représenté que la moitié environ de celui de 2019, malgré une certaine reprise par rapport à 2020. Comme Skyguide doit garantir la sécurité du trafic aérien civil et militaire en Suisse et veiller à ce que les aéroports nationaux restent fonctionnels, elle n'a pas pu réduire ses

coûts suffisamment. Il en a découlé une perte de 120 millions de francs.

*Poursuite des économies*

Au cours de l'exercice, Skyguide a réalisé des économies à hauteur de 34 millions de francs. Elle est ainsi en bonne voie pour réaliser les allègements d'un total 120 millions de francs d'ici 2024.

*Aide financière et restructuration des fonds propres*

Afin de garantir la stabilité financière et les liquidités de Skyguide, la Confédération a augmenté les fonds propres de 150 millions de francs en 2020. Durant l'exercice sous revue, le Conseil fédéral a décidé de soutenir Skyguide grâce à un prêt supplémentaire de 250 millions de francs. Afin de réduire le risque de perte de capital, Skyguide restructure ses fonds propres. Pour ce faire, des réserves légales seront converties en d'autres réserves à hauteur de 144 millions de francs (part de 2021 : 98 mio CHF) et le capital-actions réduit de 91 millions de francs. Ces mesures sont liées à la décision d'une assemblée générale extraordinaire en automne 2021 et aux décisions de l'assemblée générale ordinaire de 2022.

*Augmentation des indemnités de la Confédération*

Durant l'exercice, la base de calcul pour l'indemnisation des charges de Skyguide dans les espaces aériens étrangers délégués a été modifiée. L'indemnisation n'est plus calculée en fonction du volume de trafic réel, mais selon les coûts de la fourniture des services. C'est pourquoi les indemnités ont augmenté à 42 millions de francs, ce qui correspond au niveau enregistré avant la crise.

*L'endettement net dépasse la limite maximale fixée par le Conseil fédéral*

L'effondrement des produits du trafic et le résultat d'exploitation négatif ont bien entendu impacté le taux d'endettement net de Skyguide. La limite maximale fixée par le Conseil fédéral à 2 X EBITDA n'a pas pu être respectée. Toutefois, grâce aux mesures prises par la Confédération pour la stabilisation financière de Skyguide, celle-ci n'est pas menacée par une crise de la dette.

### **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle**

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. Elle est restée en contact étroit avec les représentants du personnel et les partenaires sociaux afin de lutter contre les conséquences de la pandémie. La mise en œuvre des mesures d'économie prises par la direction a été discutée avec les partenaires sociaux. Des entretiens concernant le relèvement de l'âge de la retraite ont également été menés à bien. Le Conseil fédéral salue ce partenariat social

constructif, qui est essentiel pour que Skyguide puisse faire face aux défis qui l'attendent.

Malgré la pression liée aux économies qu'elle doit faire, Skyguide a offert des prestations sociales modernes et des conditions d'engagement compétitives. Durant l'exercice, les effectifs sont restés stables, avec 1360 équivalents plein temps. Le taux de fluctuation a encore diminué et se situe à 1,9 % pour l'année sous revue (2020 : 2,1 %). Conformément aux attentes du Conseil fédéral, Skyguide s'est engagée en faveur de la diversité et de l'égalité au sein de l'entreprise.

Durant l'exercice, Skyguide a formé 79 contrôleurs de la circulation aérienne, ce qui représente 5,8 % des effectifs. Tous les collaborateurs s'engagent à suivre des formations visant à améliorer la culture de la sécurité. Chaque collaborateur (apprentis non compris) a en moyenne consacré 10,9 heures de travail à la formation continue (2020 : 8,8 heures).

#### **4. Coopérations**

Au cours de l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers. Elle a liquidé la filiale Skynav (Belgique).

La coopération internationale (recherche et dev.) s'est poursuivie dans le cadre des SES, SESAR et FABEC.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

#### **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision externe confirme que les comptes annuels 2021 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

#### **C. Propositions à l'assemblée générale**

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

Pour l'assemblée générale ordinaire de Skyguide, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2021 ;

2. d'utiliser le bénéfice comme suit :

- Dissolution des réserves restantes : 256,7 millions de francs
- Report sur l'exercice suivant :-164,4 millions de francs
- Perte annuelle : -122,3 millions de francs
- Résultat inscrit au bilan : -29,9 millions de francs

3. grâce à la diminution de la valeur nominale des actions, qui passe de 10 francs à 3,55 francs, de réduire le capital-actions de 141 120 000 francs à 50 097 600 francs et de transférer 45 500 000 francs des réserves issues du capital dans le bénéfice reporté ;

4. d'approuver la modification des statut nécessaire à cet effet ;

5. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2021 ;

6. de confirmer pour une durée d'un an, dans son rôle d'organe de révision statutaire, l'entreprise PricewaterhouseCoopers SA de Zurich, succursale de Pully ;

7. d'approuver, pour l'exercice 2022, les plafonds maximums de rémunération globale suivants :

- a) 4 285 000 francs pour les membres de la direction ;
- b) 152 000 francs pour le président du conseil d'administration ;
- c) 337 000 francs pour les autres membres du conseil d'administration.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 18 mars 2022, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide.